



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00407

Numéro SIREN : 481 748 069

Nom ou dénomination : 4J EVENEMENTS SARL

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2014 sous le numéro de dépôt 20230

4J EVENEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 10 rue Paul Langevin
78370 PLAISIR
481 748 069 RCS VERSAILLES

n° de
dépôt



n° de
gestion

31 DEC. 2014

n° de
facture

n° de
chrono

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2014**

L'an Deux mil quatorze,

Le trente juin,

À dix heures,

Les associés de la société 4J EVENEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, divisé en 2 400 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 rue Paul Langevin 78370 PLAISIR, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Julien JAUNY, propriétaire de 1201 parts ordinaires

Monsieur Scott Lee CRUNDEN, propriétaire de 1199 parts ordinaires

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien JAUNY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- **Rémunération de la gérance.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

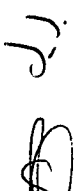
.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 513,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

37 513,74 euros



Absorption des pertes antérieures
'Report à nouveau'

37 513,74 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

.....

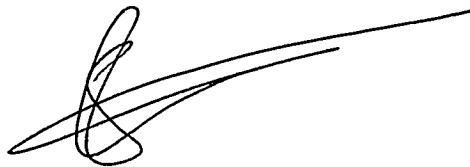
QUATRIEME RESOLUTION

.....

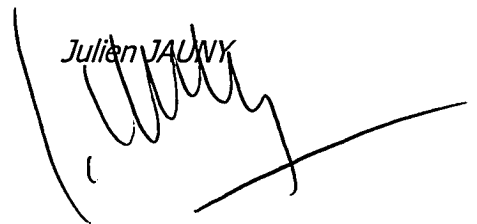
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Scott Lee CRUNDEN



Julien JADRY



4J EVENEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
***Siège social* : 10 rue Paul Langevin**
78370 PLAISIR
481 748 069 RCS VERSAILLES

PROCURATION

Je soussigné Julien JAUNY

Agissant en qualité de gérant de la société 4J EVENEMENTS,

Donne par les présentes pouvoir à :

ANGES AUDIT CONSEILS
11 rue Jules Parent
92508 RUEIL MALMAISON CEDEX

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de VERSAILLES tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Plaisir..

Le 21/04/2014

Julien JAUNY

